

UNDT/2015/073, Gallo

Décisions du TANU ou du TCNU

Le tribunal a constaté que la demande n'était pas des rationales à recevoir et l'a rejetée.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur, un ancien enquêteur au niveau P-4 avec OIOS, a contesté la décision du sous-secrétaire général de l'OIOS d'établir un panel d'information pour enquêter sur une plainte de conduite interdite contre lui en vertu de ST / SGB / 2008 / 5

Principe(s) Juridique(s)

À la recevabilité d'une décision de nommer un panel de recherche de faits. Une décision de lancer une enquête en nommant un panel de recherche de faits n'est pas une décision administrative finale et appelable mais la première étape du processus d'enquête en vertu de ST / SGB / 2008 / 5. Doctrine de Stare Deisis. Les conclusions du tribunal d'appel sont contraignantes pour le tribunal des litiges et applicables dans des cas similaires.

Résultat

Rejeté sur la recevabilité

Applicants/Appellants

Gallo

Entité

BSCI

Numéros d'Affaires

UNDT/NY/2014/17

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

12 Aoû 2015

Duty Judge

Juge Greceanu

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Questions disciplinaires / fautes professionnelles

Enquêtes

Enquête sur les faits

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Matière (ratione materiae)

Droit Applicable

Bulletins du Sécretaire général

- ST/CSG/2008/5

Statut du personnel

- Disposition 11.4(a)

TCNU Statut

TANU Statut du Tribunal

- Article 2.1(a)

Jugements Connexes

UNDT/2013/176

2015-UNAT-509

2014-UNAT-410

2015-UNAT-503